

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 17 juillet 2012 à Chamberaud.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – LAURENT – ROUDIER – DESSEAUVE – DESLOGES – BELOTTI – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DENIS – AMEAUME – TAGAND – GUIMBRETIERE – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – BUSSIERE – SUCHET – JUILLE – RICHARD – LACHENY – PICHON – FOURNEL – LABBE – FAYADAS – LESCURE – AUDOT – DESAGNAT – MARGUERITAT – MAZEAUD – CHEYPE – GAILLARD – AUFAURE – DENIS – LAPORTE.

**Excusés :** AUROY – GEFFROY – COLON – HARTMAN – LE DRAN – WEIMANN – SIMONET – VERGNAUD – DURANTON – DAGOIS – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – JONCA – TANTY – MEAUME – CRESPIEN – DUMEYNIÉ – DEPATUREAUX – TEILLARD – PAROUTY – JALLOT – SANGRELET – LARPIN – BARBE – LABAR – GAUTHIER – ZANDVLIET – CHABREYRON.

## **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 5 juin 2012 à Fransèches est validé à l'unanimité.

## **ESPACE CULTUREL INTERCOMMUNAL : POINT DE SITUATION ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Point ajourné.

## **OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS DE SARDENT LES MERCREDIS**

Depuis janvier dernier, le Centre de Loisirs de Sardent est ouvert les mercredis en plus des vacances scolaires.

Suite à des demandes de familles, le Conseil Communautaire avait décidé d'ouvrir pour une période « test » de 6 mois. L'objectif de fréquentation alors fixé était de 60% (pourcentage requis par la CAF pour l'octroi des subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse). En deçà, il était envisagé de ne plus ouvrir les mercredis.

Sur la période des 6 mois, la fréquentation moyenne se situe autour de 54%. L'objectif des 60% n'est donc pas atteint mais on note une augmentation de la fréquentation sur la période : de 45% les premiers mois à 59% les derniers mois. Par ailleurs, un nouveau sondage effectué en mai montre que 3 nouvelles familles fréquenteraient le centre à compter de septembre si l'ouverture est maintenue. Au vu de ces éléments, la commission propose de maintenir le centre ouvert les mercredis pour l'année scolaire 2012/2013.

Pour rappel, le budget d'ouverture les mercredis est le suivant :

Dépenses			Recettes		
<b>Animations</b>	Animations (Prestations)	1350	<b>Recettes directes</b>	Paiement des familles	3950
<b>Transports</b>	Transports animations	1100	<b>SUB CEL</b>	Subvention CEL	350
<b>Repas</b>	Repas	2540	<b>Prestation de service PSO</b>	PSO 2011	1747
	Goûters	300	<b>CEJ CAF et MSA</b>	Contrat enfance Jeunesse	0
<b>Frais de Personnels</b>	Personnel Permanent	5500			
	Personnels (Salaires et Charges)	5800			
<b>Frais divers</b>	Téléphonie, entretien, petits matériels, copie...	760			
	<b>Total Dépenses</b>	<b>17350</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>6047</b>
<b>Déficit mercredi Sardent :</b>					<b>- 11 303 euros</b>
<b>Déficit prévisionnel 2011 :</b>					<b>-98 229 euros</b>

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le maintien de l'ouverture du centre de loisirs de Sardent les mercredis pour l'année scolaire 2012-2013.**

Agnès Zeppa informe le Conseil Communautaire que les travaux d'agrandissement de l'épicerie de Sardent sont terminés et que le locataire est satisfait de l'aménagement réalisé pour diversifier son activité. Les mètres carrés gagnés par cet aménagement étaient nécessaires.

En ce qui concerne le site de baignade de Masmangeas, la réouverture est effective depuis le 14 juillet dernier.

### **MAISON DE SANTE : PROPOSITION DE POURSUITE DU PROJET**

Suite au Conseil Communautaire du 5 juin dernier, la motion adoptée a été communiquée aux professionnels de santé et une réponse leur a été demandée avant ce jour.

Un courrier de réponse des professionnels, co-signé par les deux médecins et les trois infirmières d'Ahun a été reçu. Le Président donne lecture du courrier :

*« [...] Nous avons pris connaissance de votre courrier du 21 juin 2012. Par un précédent courrier, la situation des professionnels de santé vous avait été exposée et une démarche d'arrêt du développement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire avait été souhaitée.*

*A ce jour, nous maintenons notre position en développant les arguments suivants : les professionnels avaient jusqu'alors des projets personnels avec des investissements programmés, cette nouvelle situation engendre de fait une perte financière à laquelle viennent s'ajouter les frais de location et de fonctionnement liés à la maison de santé. C'est en vain que nous vous avons demandé, et ceci à maintes reprises, de bien vouloir inclure ces éléments dans l'étude, cela pesant de manière importante au niveau des budgets des cabinets. Concrètement, cela se traduisant par une baisse des revenus.*

*Sur le plan théorique, le projet de santé public demandé par l'Agence Régionale de Santé nous paraît fastidieux et éloigné des préoccupations quotidiennes des professionnels. Du fait du peu d'adhésion des professionnels de santé du territoire de la CIATE, et de la difficulté à mettre en place des outils informatiques communicants (problèmes financiers, éthiques, déontologiques...), le projet de pôle de santé reste quant à lui très incertain.*

*Nous restons toujours très attentifs au développement de ce concept et nous restons à votre disposition pour toute discussion [...]*»

Par ce courrier, les professionnels de santé ont donc confirmé leur volonté d'abandonner le projet.

M. Pacaud indique qu'il a rencontré Jean-Paul Lamiraud ainsi qu'Odile Gorge, pharmacienne du bourg. Il semble y avoir un blocage avec le projet de santé lui-même. L'aspect financier n'est pas le seul point d'achoppement. Il suggère de faire à nouveau une réunion avec les professionnels de santé.

Martine Laporte rappelle qu'il y a déjà eu de nombreuses réunions mais qui n'ont pas permis d'aboutir à un accord. M. Pacaud indique que les professionnels de santé semblent plus favorables à la création d'une maison médicale qu'à une maison de santé.

Jacky Guillon rappelle que le premier argument rapporté par le courrier concerne le problème des investissements déjà réalisés par les professionnels pour leurs locaux. Or la Ciate ne peut rien proposer sur ce volet immobilier, que ce soit le rachat des cabinets ou le subventionnement des travaux de reconversion de leurs locaux.

Agnès Zeppa rappelle que les modalités financières avaient déjà été étudiées avec les professionnels de santé et qu'un accord avait été trouvé, il y a quelques mois. De plus, le projet de santé a été rédigé avec eux bien qu'il contienne également les exigences et les idées d'autres partenaires.

Mme Desseuve souhaite savoir ce qui pose problème dans ce projet de santé. Agnès Zeppa rappelle que le projet contient, par exemple, des actions de prévention, dont les professionnels ne voient pas l'intérêt. Il s'agit d'actions proposées par des partenaires, pour lesquelles ils n'auraient pas à intervenir. Leur rôle serait simplement d'orienter les patients vers ces actions.

J-Claude Trunde pense qu'ils appréhendent de changer leurs habitudes. Céline Fouchet pense qu'il s'agit de simples excuses, si les professionnels souhaitaient réellement s'investir, ils en auraient la possibilité. S'ils ne montrent aucune détermination, il faut arrêter et ne pas s'acharner. J-C Trunde souligne que ces professionnels de santé ne seront bientôt plus en activité et que le territoire sera dépourvu de médecins. Céline Fouchet pense qu'il faut arrêter le projet tel qu'il est et anticiper sur l'installation de nouveaux médecins dans des locaux aménagés.

Frédéric Suchet remarque que depuis le début le projet vise à l'installation d'une maison de santé à Ahun, mise en réseau avec les professionnels volontaires du territoire. Actuellement la création de la maison de santé à Ahun se voit menacée. Par ailleurs, l'association les Enfants Clowns de Saint-Georges-la-Pouge souhaite créer un centre d'accueil pour les enfants handicapés. Le projet vient d'être validé par l'ARS, toutes les autorisations requises et les financements sont obtenus : la Fondation Bernadette Chirac reprend la gestion avec une direction mutualisée avec un établissement situé à Peyrelevalde. Sous réserve de confirmation du Président de l'association, Patrick Aïta, la structure devrait être opérationnelle en 2014. L'idée est que les enfants puissent venir au centre et bénéficier d'une prise en charge, sans avoir à parcourir des kilomètres pour voir différents professionnels de santé. Dans ce contexte, un partenariat pourrait être imaginé afin d'étendre cette offre à l'ensemble de la population. Cet élément doit vraiment être pris en compte dans la réflexion pour l'implantation d'une maison de santé sur le territoire.

Martine Laporte ne possède pas les mêmes informations ; selon elle, le projet n'est pas si avancé en terme de financement et de fonctionnement. J-C Trunde indique qu'il connaît les professionnels de ce milieu et qu'ils ne semblent pas prêts à faire le déplacement sur une commune comme Saint Georges la Pouge. De plus, les enfants concernés aujourd'hui auront évolué une fois l'établissement opérationnel, il risque de ne plus y avoir le même public concerné. Un projet semblable est actuellement à l'étude à Guéret.

Parallèlement, le conseil municipal d'Ahun a pris une délibération de principe pour la mise à disposition du bâtiment de l'ancienne gendarmerie à la Ciate. Ce bâtiment, en bon état, permettrait éventuellement de réaliser le projet de maison de santé sans gros travaux, sans l'intervention des partenaires financiers.

Il est proposé au Conseil Communautaire de lancer une consultation d'architecte pour ce projet, ce qui permettrait d'avoir une estimation réaliste des travaux et d'envisager sa faisabilité.

Céline Fouchet s'étonne qu'il faille recruter un architecte pour cela, elle pensait que cette prestation était comprise dans l'étude confiée à CRP consulting. Jacky Guillon indique que CRP consulting a déjà fait ce travail sur la grange du lycée agricole, qui était le bâtiment pressenti au moment de leur intervention. Il n'est donc pas possible de leur demander de travailler sur un autre bâtiment, d'autant que leur étude est désormais terminée.

Thierry Gaillard est très sceptique quant à l'intérêt de travailler sur un projet immobilier. Le fait de disposer d'un local prêt à accueillir des professionnels ne sera pas un gage d'attractivité. Cet aspect est secondaire pour attirer des médecins. Jacky Guillon indique qu'actuellement un kinésithérapeute souhaiterait s'installer sur Ahun, et que cela pourrait constituer un début.

Martine Laporte pense que lors du départ des actuels professionnels de santé, si de jeunes médecins s'installent sur le territoire ils seront intéressés par ce type de structure. Marika Guimbretière évoque l'obligation d'installation pour 5 ans dans des territoires ruraux qui a été recommandée par le Conseil de l'Ordre. J. Guillon pense effectivement que si des jeunes médecins viennent s'installer dans ce contexte et qu'ils trouvent des conditions de travail agréables, il est possible qu'ils prolongent leur installation. Il s'agit d'un réel pari, il n'existe pas de solution miracle.

Didier Denis souligne que le succès de ce projet n'est pas garanti mais que si rien n'est fait il est sûr qu'il n'y aura plus de médecins à moyen terme.

Céline Fouchet suggère de changer l'appellation du projet, puisque dorénavant il ne s'agit plus vraiment d'une maison de santé. J. Guillon indique que c'est une terminologie importante pour les financeurs. M. Juillet souhaite savoir si une maison médicale non financée ne reviendrait pas moins cher qu'une maison de santé financée. J. Guillon indique que le coût sera effectivement moindre car certains équipements ne seront plus indispensables. Agnès Zeppa ajoute que l'état du bâtiment permet également d'amoindrir les coûts.

M. Guimbretière souhaite savoir si l'Ordre des Médecins peut intervenir et se prononcer contre l'installation d'un médecin sur le territoire. J. Guillon indique que l'Ordre des Médecins n'a pas possibilité de s'opposer dans une telle situation.

### **Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation d'architecte pour l'aménagement d'une maison de santé dans les locaux de l'ancienne gendarmerie.**

Céline Fouchet ajoute que le bâtiment en question est une très belle opportunité, bien situé géographiquement, avec des possibilités de parking. J. Guillon précise que les professionnels de santé étaient également favorables à ce choix d'emplacement.

### **CREATION D'UNE CRECHE**

Lors de la prise de compétence petite enfance, il était prévu de mettre en place un service itinérant mais aussi une crèche à Ahun. Les besoins de garde permanents sont actuellement confirmés par le service itinérant qui note un vrai manque de places à Ahun.

Le conseil général possède une grange en bon état et idéalement située derrière l'école pour réaliser un tel équipement. Ce bâtiment a été estimé à 23 000 euros. Il est proposé au Conseil Communautaire de lancer une consultation d'architecte pour ce projet, ce qui permettrait d'avoir une estimation réaliste des travaux, d'établir les demandes de subvention et d'envisager sa faisabilité.

Jacky Guillon soumet l'idée d'une commande groupée avec la maîtrise d'œuvre de la maison de santé. Frédéric Suchet émet des réserves sur le lancement conjoint d'un appel d'offre car il s'agit de 2 spécialités différentes. La personne responsable de la maîtrise d'œuvre de la maison de santé doit être spécialisée dans ce domaine pour être

compétente. Il faut quelqu'un d'expérimenté qui a déjà réalisé de tels projets. Martine Laporte souligne qu'il n'est pas impératif de grouper les commandes, il peut y avoir un architecte sur chaque projet.

Patrick Pacaud et la municipalité d'Ahun soutiennent ce projet. Il serait envisagé d'y associer également un restaurant scolaire/réfectoire.

Jacky Guillon précise qu'il est nécessaire de savoir dès maintenant si la commune souhaite aménager le restaurant scolaire dans le même bâtiment. En effet, ce n'est pas la même mission à confier au maître d'œuvre, s'il y a le réfectoire à prendre en compte en plus. Par ailleurs, la grange ne semble pas posséder la surface nécessaire pour accueillir les deux projets. En effet, la CIATE envisage d'aménager la micro-crèche ainsi que les bureaux du service Petite Enfance, ce qui couvre quasiment toute la surface du bâtiment.

Jacky Guillon propose de lancer la maîtrise d'œuvre pour la micro-crèche et le cas échéant, si le projet de réfectoire se précise, qu'un autre bâtiment puisse être adjoint. Patrick Pacaud acquiesce à cette proposition.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation d'architecte pour la création d'une micro-crèche dans la grange située derrière l'école.**

#### **BAIL A REHABILITATION : LA POUGE – MAISON CHOMEILLE**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le bail à réhabilitation du logement communal de La Pougé.

Objet du bail à réhabilitation :

- spécificité du bien : Maison vacante, 125 m<sup>2</sup>
- durée du bail : 20 ans
- durée des travaux : 8 mois
- travaux prévus: réhabilitation globale concernant 11 lots visant la réalisation d'un T5.

Le bail sera établi sans versement de loyer compte tenu du programme de travaux envisagé.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le bail à réhabilitation de la maison Chomeille, située à La Pougé selon les modalités ci-dessus.**

#### **ACTIONS DE PROMOTION DES ARTISANS DU BATIMENT**

Dans le cadre de la mission habitat de la CIATE, il est proposé la création d'un répertoire des artisans du bâtiment et l'organisation d'un Forum Habitat.

Le forum serait organisé sur une journée à Ahun avec des conférences, des stands, des démonstrations, des mises en situations. La date pressentie est le 13 octobre 2012.

Le plan de financement des deux actions est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Matérielles HT</b>		<b>Autofinancement</b>	<b>3 240,76 €</b>
Impression Répertoire Artisans	2 850,00 €		
Impression Affiches	110,00 €		
Location de 2 Barnums	300,00 €		
<b>Immatérielles HT</b>		<b>Subvention DCT</b>	
		Sur dépenses matérielles 50%	1 480,00 €
Conférences	350,00 €	Sur dépenses immatérielles 80%	280,00 €
Indemnisation Lycée	100,00 €		
TVA 19,6%	648,76		
<b>Repas des exposants</b> (15€ par personne *40 participants)	<b>600,00</b>		
TVA 7%	42,00		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 000,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 000,76 €</b>

J-C Trunde souligne la nécessité de mettre à jour ce guide. Pour faciliter ce travail, plusieurs options ont été envisagées, notamment un système de fiches qui permettrait de simplifier le retrait ou la modification d'un contact. Patrick Aubert propose également l'actualisation du répertoire sur internet, qui serait moins onéreuse.

En ce qui concerne le Forum, Jean-Claude Trunde précise qu'il n'aura lieu qu'en cas de participation d'au moins une vingtaine d'artisans. Une réunion a récemment eu lieu afin de présenter le projet aux artisans du territoire. A noter que la CIATE compte 82 entreprises artisanales liées au bâtiment et que 13 s'étaient déplacés pour la réunion de présentation.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan d'actions de promotion des artisans du bâtiment.**

### **PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAVENNES, SAINTE-FEYRE, PEYRABOUT, MAISONNISSES ET LÉPINAS**

Le projet éolien des monts de Guéret est désormais finalisé. L'implantation finalement retenue est composée de 10 éoliennes d'une puissance unitaire de 2 à 3 Mégawatts et de deux postes de livraison dont une éolienne et un poste de livraison sur le territoire communal de Savennes, deux éoliennes sur le territoire communal de Sainte-Feyre, quatre éoliennes et un poste de livraison sur le territoire communal de Peyrabout, une éolienne sur le territoire communal de Maisonnisses et deux éoliennes sur le territoire communal de Lépinas.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre une délibération visant à soutenir le projet en prévision du dépôt du permis de construire dans le courant de l'été.

### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- **Réaffirme son intérêt pour les énergies renouvelables, à la fois sur le plan environnemental que celui du développement local ;**
- **Se prononce en faveur de ce projet à l'unanimité moins une abstention.**

A l'occasion de cette délibération, Jacky Guillon fait un état des lieux du projet de Janaillat. Ce projet aurait dû être le premier à voir le jour en Creuse puisqu'il s'agissait du premier permis déposé. Ce projet a été élaboré par la société Lyonnaise Enel Erelis qui l'a revendu à un grand groupe (Gamesa). Le permis a fait l'objet d'un recours déposé par une association, ce qui a fait prendre du retard au projet. Lorsque le recours a été purgé, la société Gamesa a semblé se désintéresser du projet. Aujourd'hui le permis de construire est caduque et la société Gamesa dit vouloir continuer à travailler sur le projet. Cependant ni la commune de Janaillat ni la CIATE ne lui apportent plus leur soutien, étant donné que l'entreprise a fait preuve d'un réel manque d'implication ces dernières années.

Un autre développeur, WPD, est en train de mener les études préalables en vue de déposer un nouveau permis. Didier Denis indique que l'entreprise Gamesa s'est comportée de la même façon avec une commune des Deux-Sèvres : un dossier a été monté à partir de 2002, pour des équipements similaires à ceux envisagés pour Janaillat et abandonné ensuite pour cause de faible rentabilité.

### **REGIME DE PAIEMENT ET DE RECUPERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES**

De façon générale au sein des services de la Ciate, les heures supplémentaires contractées font l'objet de récupération horaire. La réalisation d'heures supplémentaires est encadrée. Les heures réalisées sont comptabilisées puis sont récupérées.

En février dernier l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) a été votée pour la filière animation.

Il importe de préciser que cette indemnité n'est applicable qu'au grade d'animateur, au-delà du 6<sup>ème</sup> échelon. Le taux moyen annuel de cette indemnité est de 857,82, avec un coefficient individuel pouvant varier de 1 à 8.

Cette indemnité vise à prendre en compte l'importance des sujétions liées à la fonction d'animateur : journées longues, périodes d'activités intenses, fréquents dépassements d'horaires en fin de journée en raison de retards ou de besoin d'échange des parents, travail le week-end...

### **Au vu de ces précisions, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le maintien de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires dans la filière animation.**

Par ailleurs, il est proposé la mise en place d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la filière animation, pour prendre en compte la participation à des camps des agents permanents du centre de loisirs. En effet, au vu du nombre d'heures réalisées, il n'est pas possible aux agents permanents du centre de loisirs de récupérer l'ensemble des heures effectuées.

Les IHTS seraient donc mises en place :

- dans la filière animation ;
- pour les agents permanents du centre de loisirs ;
- uniquement pour les heures supplémentaires réalisées dans le cadre des camps ;
- le montant des IHTS est de 125% du taux horaire pour les 14 premières heures et de 127% au-delà, dans la limite de 25 heures mensuelles.

### **Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la filière animation.**

Pour information, le montant de l'indemnité pour un camp est évalué à 250 € pour un camp d'une semaine.

Thierry Gaillard s'interroge sur le dédommagement des heures supplémentaires réalisées par les agents non permanents qui réalisent des heures supplémentaires dans le cadre des camps. Agnès Zeppa indique que dans ce cas, des journées de travail supplémentaires sont rémunérées à l'agent.

## **MODIFICATION DU POSTE SECRETARIAT**

Les besoins en secrétariat sont de plus en plus importants, les documents de communication étant désormais tous réalisés en interne. Le poste d'adjoint administratif existant, d'une durée hebdomadaire de 24h est désormais insuffisant pour couvrir les besoins. A noter que cet agent réalise une grande partie des documents de communication produit par la Ciate (plaquette Petite Enfance, plaquette SPANC, plaquette Environnement, affiches et flyers divers, Ciate Infos...). Une formation sur le logiciel InDesign lui permet de réaliser ces documents.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée de travail hebdomadaire de 30h, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012. A la même date, il conviendra de supprimer le poste existant à 24h hebdomadaire.

Par ailleurs, Stéphanie Caillat, auxiliaire de puériculture du service Petite Enfance a demandé un changement de poste à 90 % annualisés. Le nombre d'heures complémentaires réalisées par Vanessa Jullien (qui occupe le poste d'adjoint administratif) permettrait de remplacer Stéphanie Caillat lors des périodes de récupération liées à la diminution de son temps de travail, soit 5 semaines dans l'année. Cet arrangement permettrait de ne pas avoir recours à un autre agent pour assurer le fonctionnement du service. Il s'agirait simplement d'un travail d'aide et d'accompagnement auprès de l'agent titulaire qui sera toujours à proximité. Le reste du temps de travail sera alloué aux tâches de secrétariat déjà traitées.

### **Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité :**

- **la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.**
- **la suppression de l'actuel poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 24 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.**

## **RENOUVELLEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT**

Charles Geoffroy, chargé de mission environnement a donné sa démission et quittera ses fonctions fin août. Il est proposé de recruter à nouveau un agent afin de poursuivre les actions engagées :

- mise en œuvre de programmes d'actions contractuels de gestion des milieux aquatiques sur le territoire (un Contrat Restauration Entretien, participation au Contrat Territorial Vienne Amont, participation au Contrat de Rivière Gartempe),
- gestion, coordination, suivi des dossiers d'aménagement de sites naturels ainsi que des itinéraires de randonnées,
- mise en place, coordination et suivi des actions de valorisation du petit patrimoine rural non protégé.

Il est proposé de reconduire cette mission, certaines actions engagées devant être poursuivies. Cependant en raison du caractère non pérenne de la mission, il est proposé de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel. L'agent sera recruté, en contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 5 septembre 2012 et jusqu'au 4 septembre 2015, avec une activité à temps complet soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures.



**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à recruter un agent en CDD pour une période de 3 ans à compter du 5 septembre 2012.**

### **RENOUVELLEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire a créé un second poste de technicien pour le SPANC en 2008. Amélie Besnier, qui occupe ce poste, quittera ses fonctions fin août. Dans le cas où le poste ne pourrait être pourvu dans les conditions statutaires, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sous contrat CDD à 35 heures, pour une durée d'un an à compter du 5 septembre 2012.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à recruter un agent en CDD pour une période de 1 an à compter du 5 septembre 2012.**

### **POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET D'ACQUISITION DE L'ETANG DU DONZEIL**

Jacky Guillon rappelle au Conseil Communautaire que l'étang du Donzeil est actuellement en vente et qu'une réflexion est en cours concernant l'acquisition ainsi que la valorisation du site.

Le propriétaire a informé la municipalité de son désir de vendre mais n'a pas encore ouvert l'offre plus largement. Il a accepté de laisser un délai de réflexion à la commune jusqu'au 15 octobre. Passé ce délai il communiquera plus largement sur la vente. A priori, cette acquisition ne se négociera pas en dessous de 430 000€. La municipalité du Donzeil a fait appel à la Ciate afin d'envisager un partenariat pour l'acquisition et/ou la valorisation de ce site.

L'étang répond a priori aux normes environnementales, aucun problème n'est signalé par l'ONEMA, la Police de l'Eau ou la Fédération de Pêche. Il y a donc relativement peu d'investissement à prévoir sur le plan d'eau, en revanche trois bâtiments font également partie de la vente et nécessitent des travaux plus ou moins importants.

Le plan d'eau de 12ha est estimé à environ 250 000 €. La Fédération de Pêche a été contactée pour envisager un partenariat. Les membres du Conseil d'Administration ont visité le plan d'eau et ont manifesté un certain intérêt quant à son acquisition. Le 9 juillet a eu lieu une réunion entre Jacky Guillon, Patrick Aubert, la Conseil Municipal du Donzeil et la Fédération de Pêche. Le Président (de la fédération) a présenté un projet de valorisation d'un étang réservé à la pêche et ouvert à tous avec cartes de pêche départementale, animations nature ainsi que l'installation d'une école départementale de pêche. L'avis de la Fédération Nationale de Pêche a été sollicité afin d'obtenir un financement. Un technicien doit effectuer une visite au cours de l'été.

Au cours de cette réunion, Jacky Guillon a proposé au nom de la Ciate, que la commune du Donzeil achète les bâtiments du site et les mette à la disposition de la Ciate pour installer un ou deux gîtes de pêche.

Une estimation plus approfondie sera présentée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

### **SERVICE PETITE ENFANCE : LES PETITS CIATONS**

Martine Laporte rappelle le fonctionnement des services petite enfance itinérants : la halte-garderie se déplace sur les 3 cantons (Ahun, Pontarion et Saint Sulpice les Champs). Pour la rentrée, un problème de local se pose à Saint Sulpice les Champs au vu de l'importante fréquentation du service. Mme Larpin a été informée de la situation afin de trouver une solution et éventuellement un local adapté au nombre d'enfants accueillis. Malheureusement faute de salle, le service devra être délocalisé. Il est envisagé de déménager le service à Saint Avit le Pauvre, qui est proche de Saint-Sulpice-les-Champs et dispose d'une plus grande salle, récente et équipée.

Le Maire de Saint-Avit-le-Pauvre est favorable à la venue du service mais fait état de l'importance des frais de fonctionnement de la salle (entretien, chauffage, électricité...) pour une petite commune.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe du versement d'une participation financière à la commune de Saint Avit le Pauvre pour couvrir les frais de fonctionnement de la salle. Martine Laporte souligne que les autres salles accueillant le service sont des salles déjà chauffées à l'année, pour lequel le service n'occasionne pas de frais de fonctionnement supplémentaire.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à ouvrir les discussions avec la commune de Saint Avit le Pauvre afin de proposer un dédommagement couvrant les frais de fonctionnement de la salle mise à disposition.**

Martine Laporte informe par ailleurs le Conseil Communautaire que les jours d'accueil vont être modifiés, pour prendre en compte la disponibilité des salles dans les différentes communes.

#### VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET DU SPANC

Les crédits prévus au budget primitif 2012 du SPANC concernant des investissements matériels étant insuffisants, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative du budget du SPANC ci-après par le vote de crédits supplémentaires nécessaires à la mise en paiement des factures concernées.

Intitulé des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Article-Op.	Montant	Article-	Montant
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses imprévues</b>	022	1 010,00 €		
<b>Virement à la section d'investissement</b>			023	1 010,00 €
<b>TOTAL</b>		1 010,00 €		1 010,00 €
<b>Investissement</b>				
<b>Autres immobilisations</b>	218	1 010,00 €		
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>			021	1 010,00 €
<b>TOTAL</b>		1 010,00 €		1 010,00 €

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité l'attribution de crédits supplémentaires au budget SPANC.**

#### FETE ANNUELLE DE L'AGRICULTURE A JANAILLAT

Les Jeunes Agriculteurs de Creuse organisent cette année la Fête Départementale de l'Agriculture à Janaillat, en partenariat avec la structure cantonale de Pontarion. Le Président du syndicat a contacté la CIATE pour obtenir une participation financière dans le cadre de l'aide aux événementiels.

L'enveloppe annuelle concernant l'aide aux évènementiels a déjà été affectée, cependant, il s'agit d'une importante manifestation sur le territoire, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une participation financière exceptionnelle d'un montant de 1 500 € (montant sollicité 3 500 €).

Chaque année, les communautés de communes accueillant l'évènement sont sollicitées et accordent généralement une subvention. Jacky Guillon indique qu'il s'agit d'une fête de grande envergure. Les communes du canton ont également été contactées afin de contribuer financièrement à la manifestation.

Thierry Gaillard souligne qu'il existe un cadre concernant l'aide aux évènementiels. Certaines associations se voient refuser ce type d'aides car elles ne rentrent pas dans le règlement défini. Si une exception est faite, pourquoi ne pas en faire d'autres, ce n'est plus la peine d'avoir un règlement.

Jacky Guillon indique que ce type de financement n'entre pas dans le cadre de l'aide aux évènementiels, qu'il s'agit plutôt d'une participation exceptionnelle.

Jean-Claude Trunde ajoute que si cette aide est validée, d'autres demandes seront formulées pour de tels évènements.

**Le Conseil Communautaire valide le versement d'une aide d'un montant de 1 500 € au Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs à l'occasion de la Fête de l'Agriculture à Janailat avec 22 avis favorables, 7 avis contraires et 8 abstentions.**

#### **SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Jacky Guillon informe le Conseil Communautaire que le SME s'est réuni le 16 juillet et a émis un avis défavorable au retrait du SIVOM de Bourganeuf Royère.

#### **IMMEUBLE TOURNYOL**

Le local commercial jusqu'à présent disponible a trouvé un locataire. Il s'agit de Monsieur Michel BLASSEL, apiculteur domicilié à Saint Hilaire le Château. Il s'installe afin de vendre ses propres produits, ainsi que des produits régionaux du label « Bienvenu à la ferme ».

**Fait à Ahun, le 18 juillet 2012.**



**Le Président,  
Jacky GUILLON.**